



PROGRAMME DE BOURSES UPIR

UNITÉ DE PARTICIPATION ET D'INITIATION À LA RECHERCHE

QUESTIONS COURANTES

Un(e) étudiant(e) nouvellement admis(e) peut-il (elle) poser sa candidature ?

Non, il faut avoir réussi 30 crédits ou, selon le cas, la première année du cheminement régulier de son programme d'étude.

J'ai changé de programme après avoir réussi la première année de mon programme d'origine. Est-ce que je suis admissible pour le programme UPIR ?

Vous êtes admissible même en ayant changé de programme, en autant que vous avez 30 crédits de cours de réussis (ou la première année régulière de votre programme d'origine).

Les 30 crédits requis doivent-ils tous avoir été obtenus à Polytechnique ou peuvent-ils provenir en partie d'une autre université ?

Ce qui compte, c'est ce qui est indiqué sur votre relevé de notes de Polytechnique (à fournir) : si vous avez eu des équivalences et que les 30 crédits y sont inscrits, vous êtes admissible.

Les étudiants en échange sont-ils admissibles pour le programme UPIR ?

Non, les étudiants en échange ne sont pas admissibles, car ils ne sont pas inscrits au baccalauréat, mais au certificat en ingénierie.

Comment faire pour trouver un(e) directeur(trice) de projet ?

Il vous revient de trouver le (la) professeur(e)/chercheur(e) qui sera votre directeur(trice) de projet pour UPIR en contactant un(e) ou plusieurs professeur(e)s directement, selon leurs intérêts de recherche et les vôtres.

Quels sont les professeurs qui adhèrent au programme UPIR ?

La majorité des professeur(e)s/chercheur(e)s de Polytechnique prennent des stagiaires UPIR. Il vous revient de trouver un(e) directeur(trice) de projet dans le département de votre choix. Les professeur(e)s/chercheur(e)s sont quant à eux (elles) libres de participer ou non.

Est-ce possible de faire un stage dans le cadre du programme UPIR avec un(e) professeur(e) d'une autre université ?

Le (la) directeur(trice) de projet doit absolument être un(e) professeur(e) ou un(e) chercheur(e) de Polytechnique qui contribuera à la bourse grâce à des fonds de Polytechnique. Par contre, celui-ci pourrait travailler conjointement avec un(e) professeur(e) d'une autre université.

Qui choisit et planifie le projet ?

Le (la) directeur(trice) de projet vous aidera à choisir et à planifier le projet : il (elle) y contribue financièrement. Veuillez noter que le projet UPIR doit être différent de tout projet réalisé dans le cadre d'une activité créditée.

Je serai en stage ou en échange à l'étranger à la session d'automne, puis-je néanmoins faire un stage UPIR ?

Oui, il est possible de faire votre stage à l'hiver et en été. Toutefois, vous devez être inscrit(e) à temps plein ces deux sessions.

Je serai en stage ou en échange à l'étranger cet hiver, puis-je faire mon stage sur une session uniquement ?

Non, le stage UPIR doit se faire sur deux sessions, lors desquelles vous devez être inscrit(e) à temps plein. Si l'étudiant(e) fait un stage ou est en échange en hiver, il (elle) peut faire son stage UPIR à l'automne et en été.

Il ne me reste plus qu'un trimestre d'étude avant l'obtention de mon diplôme. Pourrais-je néanmoins soumettre ma candidature en m'engageant par exemple à fournir une journée complète de travail par semaine pour la durée d'un seul trimestre ?

Non, le stage UPIR doit se faire sur deux sessions, lors desquelles vous devez être inscrit(e) à temps plein.